



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Annexe 1 : Protocole organisant le retour par voie aérienne sur le territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la gestion de la crise du covid-19

**En référence à l'ARRÊTÉ n°2020-418 du 09 juin 2020
portant adaptation des mesures nécessaires à l'entrée sur le territoire des îles Wallis et Futuna
dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19**

Vous allez revenir à Wallis, territoire aujourd'hui exempt de cas avéré de contamination par le virus covid-19.

Afin d'éviter tout risque sanitaire, votre retour doit être organisé dans le respect scrupuleux des règles précisées dans le présent document.

Les dernières recommandations du Conseil scientifique national COVID-19, en date du 12 mai 2020, portent sur l'importance, pour le territoire des îles Wallis et Futuna, de poursuivre pour les semaines à venir, l'application de mesures strictes telles que la quatorzaine en structure dédiée, stratégie qui assure la meilleure prévention de l'introduction de cas de covid-19 sur le territoire.

En signant ce protocole vous formalisez votre engagement formel à participer à la préservation sanitaire du territoire.

La quatorzaine à laquelle vous acceptez de vous conformer a été conçue :

- pour vous protéger en vous faisant bénéficier quotidiennement d'un suivi sanitaire personnalisé
- pour protéger votre famille et vos proches de tout risque de contamination
- dans un cadre optimisé pour vivre au mieux cette période
- avec le souci de vous permettre de continuer à pouvoir communiquer avec l'extérieur

**En signant ce protocole, vous vous engagez à respecter votre confinement dans un site dédié
durant 14 jours.**

**Tout manquement aux règles du présent protocole vous exposera à une amende d'un montant de
89.500 FCFP au plus (soit 750 €).**

1) Avant votre départ vers Wallis et Futuna

Vos obligations sont les suivantes :

- Avoir signé et renvoyé le présent protocole, sans rature ni rajout, à l'administration supérieure ; la cellule information au public (CIP) sera votre unique interlocuteur : cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr.
- Avoir effectué un test PCR (confirmé négatif)¹.
- Prévoir le linge nécessaire pour l'intégralité de la durée de la quatorzaine (hors draps et serviettes)
- Prévoir les médicaments liés à un traitement en quantité suffisante
- N'avoir aucun excédent de bagages pour ce vol
- Ne pas transporter d'alcool
- Ne pas transporter d'objets tels que : des armes, des munitions, de l'outillage ...

2) Pendant le vol

Vous devrez impérativement respecter les consignes de la compagnie aérienne.

¹ En cas d'impossibilité et **sur validation expresse de la CIP**, le test PCR est effectué à l'aéroport de Wallis – Hihifo dès l'arrivée.

3) A votre arrivée à l'aéroport de Wallis – Hihifo

- Vous recevrez un masque
- Il vous sera notifié un arrêté individuel de placement en quarantaine pour une durée de 14 jours
- Vous serez transporté, avec vos bagages, par les moyens de l'administration, directement vers le site dédié
- Durant ce transfert vers le site dédié, vous devrez impérativement respecter les consignes de l'administration supérieure.

Les présentes dispositions impliquent que vos familles, éventuellement présentes à l'aéroport, seront accueillies dans un périmètre défini, dans le respect des mesures de distanciation.

4) A votre arrivée au site dédié

- Vous respecterez les consignes qui vous seront données concernant vos bagages
- Vous serez conduit directement dans votre chambre, sans contact avec le personnel du site dédié

5) Pendant votre confinement dans le site dédié

Votre chambre sera équipée et les prestations prises en charge au minimum de la manière suivante :

- une salle de bain
- une télévision
- un accès internet (wifi)
- un climatiseur
- un kit de nettoyage (le personnel du site dédié n'entrera pas dans la chambre)
- des jeux de draps et serviettes pour la durée du séjour

Vous êtes tenu de veiller au respect des règles d'hygiène et de propreté de votre chambre. Toute dégradation volontaire ou relevant d'une négligence coupable vous sera facturée.

Votre restauration sera assurée de la manière suivante :

- les repas seront préparés exclusivement par le personnel du site dédié
- les 3 repas quotidiens seront déposés devant la porte fermée de votre chambre
- vous respecterez les consignes spécifiques qui pourront vous être données à ce sujet

Votre environnement sera organisé de la manière suivante :

- le site dédié est entièrement sécurisé pour garantir votre sécurité et éviter :
 - tout contact avec les autres personnes confinées
 - tout contact avec le personnel du site dédié (à l'exception du personnel médical)

Votre suivi sanitaire sera organisé de la manière suivante :

- le personnel médical suivra quotidiennement votre état de santé

6) La fin de votre quatorzaine en site dédié

- La décision de mettre fin à votre quatorzaine sera prise après la vérification par le personnel médical de l'absence de contagion possible et après avoir effectué un dernier test de dépistage (PCR) dont le résultat aura été négatif.

Je soussigné, M. , certifie avoir bien pris connaissance du présent protocole et m'engage à en respecter les modalités sans réserve.

Fait à , le

Signature :